

**ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHES PUBLICS
PUBLICATION DES MARCHES PASSES EN 2008**

**Commentaire présenté par Bernadette Bétheuil-Ramin
Conseiller Municipal
GROUPE « GRASSE à TOUS »**

Monsieur le Sénateur Maire, mes chers collègues,

L'étude de cette liste de marchés montre que **la recherche d'économies ne semble pas être l'objectif principal**, non pas de la part du service des marchés publics, mais de la part de ceux qui ont le devoir d'anticiper. Souvent il s'agit d'une prise de décision dans une fausse urgence liée au manque d'anticipation.

1° exemple :

P. 9 du document: **AUDIT DES PARCS DE STATIONNEMENT**: montant du marché 19 650€.. Ces parcs de stationnement sont régis par des DSP. Chaque année, lors du rapport, la Ville devrait publier son propre rapport nourri par une observation journalière exigeante que doit présider le souci du service des Grassois. Or, lors du dernier rapport annuel, seul était présenté le rapport des sociétés. **Une telle confiance m'émeut**. Cette surveillance par un agent municipal n'exigerait pas un travail à plein temps. **Cette dépense de 19 650 € aurait dû être évitée.**

2° exemple:

P. 9 EXPLOITATION DU PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC DE LA ROQUE, Gestion des entrées/sorties:

Le rapport sur le parc de stationnement de la Roque présenté au CTP (Comité Technique Paritaire) Du 13 novembre 2007 faisait état des **bornes d'enregistrement des entrées hors d'usage**. La société Vinci avait le devoir de rendre ce parking en parfait état de fonctionnement. **La dépense** de cette somme **de 6 600 € aurait dû être évitée** pour les raisons que je viens d'évoquer. Vous m'avez déjà répondu qu'un contentieux est ouvert. Peut-être, mais on sait que le temps ne joue pas en notre faveur, et l'argent a été dépensé. D'autant plus qu'un contentieux a un coût. Il vient alimenter les sommes votées pour les frais d'avocats.

Dans un courrier que je vous ai adressé le 12 novembre 2008, je vous demandais le Compte Rendu de Monsieur Chabert sur **l'état des lieux du parc de stationnement de la Roque**. Ce compte rendu a été lu au Comité Technique paritaire du 13 novembre 2007. Apparemment il ne correspond pas à ce qui a été présenté lorsque ce parc est revenu à la Ville. Est-ce la raison pour laquelle je n'ai toujours pas reçu ce compte rendu?

3° exemple :

P. 9 et 10 ETUDE DE MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION URBAINE DE PROXIMITE

Il y a deux marchés.

Le premier marché est de 19 250€

Le deuxième marché, complémentaire est de 6500 €, soit un total de **25 750 €**, ce qui place ce marché dans la catégorie supérieure des marchés de 20 000 à 49 999 €. Il n'y a rien d'illégal puisqu'il le deuxième marché est complémentaire. Mais cela montre encore le **manque d'anticipation et d'approfondissement des études**. Regrouper les deux marchés en un seul aurait été une source d'économies grâce à une négociation différente..

4° exemple

P. 3 et 4: Même remarque avec les deux marchés de **KAKEMONO** (sortes de banderoles verticales)

Premier marché pour le MIP, deuxième marché pour Exporose: la somme des deux marchés est de **20 421 €**. Il s'agit d'une catégorie supérieure à 20 000. Là encore la négociation de

l'ensemble aurait permis des économies.

5° exemple:

Le Musée International de la Parfumerie (MIP)

Si l'on fait la somme de tous les marchés passés en 2008, avec simple facture, en marché négocié, en marché à procédure adaptée, en appel d'offre restreint ou marché complémentaire,

On obtient le chiffre de 678 158,78 €. N'oublions pas que dans une délibération du 16 février 2004, était précisé que pour le cabinet JUNG ARCHITECTURES, GAY PUIG SARL et PROJETUD, le taux de rémunération est de 14,63%. Il est vrai qu'il ne s'applique pas à l'ensemble de 678 158,18 €.

Il ne faut pas oublier non plus que les travaux du MIP ont été subventionnés à 80% de la part qui peut-être subventionnée, ce qui revient à 50% du coût.

Tout ceci pour faire remarquer **que l'étude plus rigoureuse aurait permis de mieux prévoir les dépenses, donc d'augmenter la demande de subvention. Si le coût se révélait trop élevé ont pouvait avoir le courage de renoncer au projet.**

6° exemple:

Je termine avec les marchés très dispersés des commandes de **MATERIEL ELECTRIQUE**. Il s'agit de fournir de vieilles installations qui doivent être bientôt changées. Dans une **catégorie de 20 000 à 49 999€** on arrive à un total de **101 381 €**. Il n'y a pas d'illégalité, mais là encore, une réflexion a-t-elle été menée sur un renouvellement des installations bien avant la fin du marché?

Il y aurait d'autres remarques à faire, mais je voudrais simplement affirmer que **sans une gestion analytique très rigoureuse, l'argent des Grassois ne sera pas utilisé avec un maximum d'économies.**